

MENUISERIE *plus*



ACTUALITÉS

p.6

La menuiserie Dawant, une entreprise centenaire qui se transmet de père en fils depuis 3 générations

TECHNIQUE

p. 8-10

Gestion des déchets de menuiserie

TECHNIQUE

p. 13-15

De l'or dans nos poubelles ? Et pourquoi pas ?

TECHNIQUE

p. 18

Le CSTC et le bois dans un contexte d'économie circulaire

CÔTÉ CUISINE

p. 21

Les broyeurs alimentaires offrent une solution simple et innovante aux méthodes traditionnelles de triage des déchets



Profils 70mm

- EuroFutur Classic & Design pour châssis et portes
- PremiDoor 70mm système levant-coulissant



KÖMMERLING 88 plus

KÖMMERLING 88plus apporte des réponses concrètes à la demande croissante de performances au niveau énergétique, à la recherche de nouvelles technologies d'isolation et de chauffage ainsi, qu'au besoin accru de sécurité.

Profils 88mm

- Châssis et portes en profils Kömmerling 88 Plus
- PremiDoor 88 Plus système levant-coulissant

EUROFUTUR CLASSIC

Que ce soit pour une nouvelle construction ou une rénovation, ils représentent la menuiserie idéale. Ils ont une longévité exceptionnelle, sont faciles d'entretien et disposent d'excellentes propriétés isolantes.

FABRICANT AGRÉÉ



MENUISERIES



KÖMMERLING®

FABRICATION BELGE

Avenue Léopold III, 19
7130 BINCHE
+32 64 31 00 00
info@tivoluxpro.be



www.tivoluxpro.be



EDITORIAL / LEITARTIKEL

5

ACTUALITÉ

- 6** La menuiserie Dawant, une entreprise centenaire qui se transmet de père en fils depuis 3 générations.
- 7** Tous ensemble pour défendre la main-d'œuvre locale - Participez à la campagne de communication de la FWMB.

TECHNIQUE

- 8-10** Gestion des déchets de menuiserie
- 11-12** Recyclage du verre
- 13-15** De l'or dans nos poubelles ? Et pourquoi pas ?
- 16** La solution existe : le recyclage
- 18** Le CSTC et le bois dans un contexte d'économie circulaire

GT PARQUETEURS

- 19** 14 parqueteurs labellisés pour 2017
- 20** NO1 Huile Invisible, à la fois invisible et sensible

CÔTÉ CUISINE

- 21-24** Les broyeurs alimentaires offrent une solution simple et innovante aux méthodes traditionnelles de triage des déchets

VIE ASSOCIATIVE

- 25-26** Banquet annuel de l'Association Royale des Entrepreneurs Menuisiers et Charpentiers de Liège-Huy-Waremme

INFORMATIONS PRATIQUES

- 27-28** Assurer vos véhicules d'entreprise ? Profitez maintenant d'une réduction de 25% à 30% sur votre omnium !

SALONS & ÉVÈNEMENTS

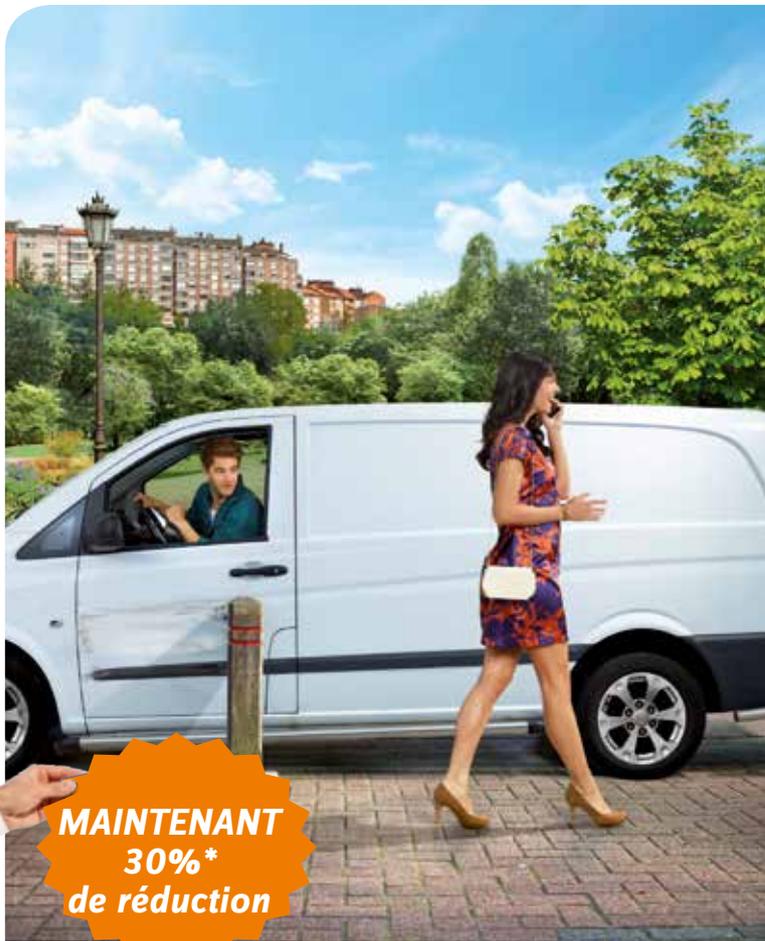
- 29** Salon Bois & Habitat 2017

PETITES ANNONCES

- 30** Petites annonces

Editeur responsable : Philippe Corman | FWMB - Avenue Prince de Liège, 91, B^o 6 | 5100 JAMBES | Tél. : 081 20 69 22 | Fax : 081 20 69 20
Rédactrice en chef : Caroline Smetz | Rédaction : Caroline Smetz | Tél. : 081 20 69 22 | Fax : 081 20 69 20
Conception - Réalisation - Impression : Snel Graphics sa - Vottem | Abonnements et publicités : Virginie Copin | Tél. : 081 20 69 23
Photos : Shutterstock.com

Revue trimestrielle imprimée à 5.000 ex. Reproduction de textes et de photos interdite sauf accord préalable. La rédaction ne peut être tenue responsable des textes, photos ou illustrations publiés. Seuls les auteurs sont responsables. La rédaction n'est pas responsable des manuscrits ou documents qui lui sont transmis, ils ne seront retournés que sur demande. Textes, photos et prix valables sauf erreurs ou omissions.



Un petit moment de distraction ?

Pensez à Fédérale Assurance pour votre Omnium.

Et concentrez-vous sur nos réductions : 30 % sur l'Omnium de votre camion(nette) et 25 % sur celle de votre voiture ! Souscrivez une assurance Omnium avant le 1^{er} mai 2017*, vous recevrez ce beau cadeau !

Calculez votre prime sur : reductionomnium.federale.be

www.federale.be

L'assureur qui partage ses bénéfices avec vous

FEDERALE
Assurance

**MAINTENANT
30%*
de réduction**

* Conditions de l'action sur reductionomnium.federale.be

Fédérale Assurance, Rue de l'Etuve 12, 1000 Bruxelles, www.federale.be. Société Coopérative d'Assurance contre les Accidents, l'Incendie, la Responsabilité Civile et les Risques Divers SCRL.

Compte financier BIC : BBRUBEBB IBAN : BE31 3100 0723 3155 - RPM Bruxelles TVA BE 0403.257.506.



Bewood® propose des bois composites & hybrides *Premium* destinés aux terrasses et habillages de façades.

Découvrez Beclip®

Il s'agit d'un nouveau système de fixation en inox qui fonctionne sans vis.

Il a été développé afin d'améliorer 3 paramètres :

- les qualités techniques (durabilité & résistance au feu)
- la rapidité de mise en oeuvre
- l'universalité (structure bois ou alu & terrasse ou façade)

« J'ai fait partie des personnes consultées afin de valider les choix techniques du bureau d'étude.

J'ai été invité à tester les prototypes qui ont évolué sur base de certaines de mes observations.

A mon sens, ce système est un pas en avant pour nous, les artisans, car son développement s'est appuyé sur les contraintes que nous rencontrons sur chantiers.

J'encourage mes confrères à s'informer à ce sujet car ils pourraient en retirer de nombreux avantages. »
Jean-François Leclerc, menuisier à Soumagne.

Nous serons au salon Batibouw
du 16/02 au 26/02
Palais 1 - Stand 401



Pour commander, documentation, kits de présentation ou toute autre information utile:
www.bewood.be/archi



Pour démarrer l'année 2017, il nous semblait intéressant d'aborder le thème des déchets de menuiserie et plus particulièrement leur gestion et leur recyclage.

En effet, la gestion d'une entreprise de menuiserie passe aujourd'hui inévitablement aussi par la gestion des déchets qu'elle engendre. Et ce n'est pas si simple.

Heureusement, un certain nombre de solutions (selon la nature des déchets) s'offrent aux professionnels. Nous vous proposons à travers les pages qui suivent d'en découvrir quelques-unes, en espérant que les informations que vous trouverez vous soient utiles.

Il y a quelque mois, nous lançons dans le N°100 (numéro anniversaire), un concours photo, lequel nous a permis de découvrir quelques très belles réalisations de nos membres (photos publiées dans le N°101). Dans le même esprit, nous avons récemment reçu une photo de l'un de nos affiliés qui a retenu toute notre attention et que nous avons souhaité vous faire partager. Il s'agit d'une photo qui a tout juste 100 ans cette année (elle a en effet été prise en 1917). Elle représente l'atelier d'une menuiserie qui a vu se succéder pas moins de 3 générations et qui est toujours en activité aujourd'hui au même endroit qu'à sa création. Cela nous semblait suffisamment rare et unique pour vous le faire partager. Nous remercions M. Dawant de nous avoir transmis cette image, témoin de la déjà longue histoire de sa société (Cfr. P. 6).

Fin de l'année dernière, notre GT Parqueteurs a remis son label aux parqueteurs. La cuvée 2017 s'avère être un très bon cru puisque pas moins de 14 professionnels wallons et bruxellois se sont vu remettre le label, véritable reconnaissance du secteur (Cfr. P. 19).

Comme l'a fait l'association des menuisiers de Liège au sujet de son banquet annuel (Cfr. Pp. 24-26), nous invitons nos différentes associations locales à nous tenir régulièrement informé de leurs activités et projets afin que nous puissions les relayer au sein de la rubrique « Vie associative » qui leur est spécialement consacrée au sein de la revue.

Bonne lecture !

Als Start in das Jahr 2017 schien uns das Thema Schreinerabfälle und insbesondere ihr Management und ihr Recycling interessant.

In der Tat gehört zur Führung eines Schreinereibetriebs heute unvermeidlich auch das Management seiner Abfälle. Und das ist nicht so einfach.

Glücklicherweise kann der Fachmann auf verschiedene Lösungen (je nach Art des Abfalls) zurückgreifen. Auf den folgenden Seiten werden wir Ihnen einige davon vorstellen, in der Hoffnung, Ihnen damit nützliche Informationen zu bieten.

Vor einigen Monaten haben wir in der (Jubiläumsausgabe Nr. 100 einen Fotowettbewerb gestartet. Dadurch bekamen wir einige schöne Arbeiten unserer Mitglieder zu sehen (die Fotos wurden in der Nr. 101 veröffentlicht). In demselben Geiste haben wir vor Kurzem ein Foto eines unserer Mitglieder erhalten, das unser Interesse geweckt hat und das wir mit Ihnen teilen möchten. Das Foto ist genau 100 Jahre alt. Es wurde in der Tat im Jahre 1917 aufgenommen. Es zeigt eine Schreinerwerkstatt, die durch die Hände von nicht weniger als drei Generationen gegangen ist und heute noch an eben dem Ort, wo sie gegründet wurde, aktiv ist. Das schien uns selten genug, um es mit Ihnen teilen zu wollen. Wir danken Herrn Dawant, dass er uns dieses Bild übermittelt hat, ein Zeugnis der langen Geschichte seines Betriebs (siehe S. 6).

Ende letzten Jahres hat unsere AG Parkettverleger ihr Parkettverleger-Label verliehen. Der Jahrgang 2017 hat sich als ausgesprochen gut erwiesen, da nicht weniger als 14 Fachleute aus der Wallonie und Bruxelles das Label erhalten haben, eine echte Anerkennung der Branche (siehe S. 19).

Nach dem Beispiel der Schreiner von Lüttich in Bezug auf ihr jährliches Bankett (siehe S. 24-26), fordern wir unsere verschiedenen Ortsvereine auf, uns regelmäßig über ihre Aktivitäten und Projekte auf dem Laufenden zu halten, sodass wir sie in der Rubrik „Vereinsleben“, die ihnen in unserer Zeitschrift speziell vorbehalten ist, veröffentlichen können.

Viel Freude beim Lesen!



P. CORMAN, Président - Präsident



La menuiserie Dawant Willy SPRL,

une entreprise centenaire qui se transmet de père en fils depuis 3 générations.

La menuiserie Dawant Frères a été créée en 1901 par Oscar et son frère Jean Dawant. Jean Dawant décède en 1951. Joseph Dawant, son fils, reprend alors les rennes de l'entreprise avec son cousin, Henri Dawant, et un associé, Clément Hody. La deuxième génération est donc en marche. L'entreprise compte à l'époque plus de 10 ouvriers et réalise beaucoup d'ossatures bois. A l'époque, on appelait ces réalisations : des chalets en bois.

La troisième génération entre en scène en 1985 lorsque Joseph Dawant cesse ses activités et passe alors le relais à son fils, Willy Dawant, le gérant actuel de l'entreprise et le petit-fils de Jean Dawant, l'un des deux fondateurs. Willy Dawant prend alors en main la gestion de l'entreprise avec son épouse et ce jusqu'à ce jour.

Willy Dawant ayant fait toutes ses études à l'Institut Don Bosco à Liège dans la section menuiserie (jusqu'en 1972), c'est tout naturellement que son père l'a engagé comme apprenti puis comme ouvrier avant qu'il ne reprenne l'affaire familiale en 1985.

L'entreprise est toujours située où elle a été créée. Actuellement, il y a cinq personnes actives dans l'entreprise.



La personne qui tient le plan est **Jean Dawant**.

Son frère **Oscar** est dans le fond de l'atelier et tient un chevron en mains.

Le deuxième dans le fond en commençant par la droite est **Henri Colinet** (sa fille est toujours en vie et a plus de 90 ans).

Photo prise en 1917, il y a tout juste 100 ans.

SPRL Menuiserie Dawant Willy

**Rue de la Chapelle, 4
4170 COMBLAIN-AU-PONT**

Tél. : 04/369.13.09

Fax : 04/369.34.51

Mail : dawant@skynet.be

Site : www.menuiserie-dawant.be

Tous ensemble pour défendre la main-d'œuvre locale

Participez à la campagne de communication de la FWMB



Au mois d'avril dernier, la FWMB a lancé une vaste campagne de communication dans le but de promouvoir la main-d'œuvre locale et contrer les effets néfastes de la main-d'œuvre étrangère et du dumping social sur l'activité des entreprises du secteur.

Cette campagne a déjà connu un certain succès puisque près de 1500 autocollants et près de 800 affiches (A3) ont d'ores et déjà été distribués. La FWMB se réjouit donc de constater que cette campagne semble répondre à une demande réelle de notre secteur d'afficher

clairement sa volonté de défendre la main-d'œuvre locale. Les autocollants (format 45 x 34 cm) et affiches (A3) sont disponibles en français et en allemand.

Un nouveau format des autocollants (168 X 126 mm), plus petit et plus adapté aux véhicules privés est désormais également disponible.

Vous n'avez pas encore vos autocollants, mais vous souhaiteriez participer à la campagne ? Rien de plus simple. Complétez le bon de commande ci-dessous et ensuite passez chercher votre commande dans la Confédération locale de votre choix (dont l'adresse vous sera communiquée à la réception de votre commande). La commande est gratuite.



BON DE COMMANDE À COMPLÉTER ET À RENVOYER :

Par courrier à l'adresse : FWMB Asbl | Avenue Prince de Liège, 91 Bte 6 | B 5100 JAMBES,

Par mail : fwmb@confederationconstruction.be

Ou encore **par fax** au 081/20.69.20

Société : (NOM)

Personne de contact : (Nom-Prénom)

N° TVA :

Souhaite commander gratuitement (nombre) exemplaires de l'**autocollant au format 45x34 cm**

Souhaite commander gratuitement (nombre) exemplaires de l'**autocollant au format 168x126 mm**

Souhaite commander gratuitement (nombre) exemplaires de l'**affiche A3**

en version française en version allemande (Cochez la case de la langue de votre choix)

LIVRAISON : Veuillez choisir la Confédération locale ou vous souhaitez aller retirer votre commande :

Namur (FWMB)

Liège

Verviers

Libramont

Brabant wallon

Mons

Tournai

Charleroi

Le Roeulx

Gestion des déchets de menuiserie

Respecter la législation qui évolue, maîtriser l'augmentation des coûts, renvoyer une bonne image de marque, ... La gestion de l'entreprise de menuiserie passe désormais aussi par la gestion des déchets qu'elle génère. Rapide tour d'horizon.

LES TROIS CATÉGORIES DE DÉCHETS

La réglementation répartit les déchets en trois catégories : les déchets dangereux, non dangereux, et inertes.

Pour savoir à quelle catégorie appartient un déchet, il faut se référer au catalogue wallon des déchets. Ce catalogue donne aussi les codes à 6 chiffres correspondant à chaque type de déchet, qui seront utiles dans les documents administratifs.

Parmi les déchets **dangereux** des menuisiers, on trouve : les colles synthétiques, vernis, aérosols, bombes de peintures, nettoyant, dégrissant, lubrifiant, peintures, bois traité, décapant, solvant, produits de préparation des surfaces et de traitement du bois, huiles, ...

Les déchets **inertes** sont ceux qui ne réagissent pas avec l'environnement et n'ont pas d'impact sur la santé. Il s'agit du béton, ciment, mortier, briques, carrelages, mais aussi le verre.

Les déchets **non dangereux** sont ceux qui n'appartiennent pas aux deux autres catégories. On y trouvera par exemple les bidons (propres) en plastique ou en métal, le bois non traité (chutes, palettes, sciure et copeaux), quincaillerie, plastiques, isolants, palettes non consignées, ...

FORMALITÉS À REMPLIR POUR LE TRANSPORT DES DÉCHETS

Pour pouvoir transporter des déchets inertes et non-dangereux, un enregistrement pour le transport doit être obtenu auprès de l'Office Wallon des Déchets (OWD). Cet enregistrement est gratuit et valable 5 ans. De plus, chaque transport de déchet, indépendamment de la nature et de la quantité, doit être accompagné d'un bon de transport. Il s'agit d'un document présent dans le véhicule transportant les déchets qui renseigne au minimum sur la quantité et le type de déchets transportés, ainsi que sur l'origine et la destination. La date, le nom du chauffeur et sa signature doivent aussi y figurer. Ces bons de transport doivent être

Déchets



Déchets



conservés et compilés pour former un registre des mouvements de déchets, qui fera l'objet d'une déclaration annuelle de transport à envoyer à l'OWD.

Pour le transport de déchets dangereux, l'enregistrement n'est plus suffisant : il faut disposer d'un agrément et la déclaration à l'OWD est cette fois trimestrielle.

RESPECTER LA NOUVELLE OBLIGATION DE TRI

Les déchets dangereux ne peuvent en aucun cas être mélangés aux autres déchets. L'arrêté du gouvernement wallon du 5 mars 2015 va plus loin en instaurant une obligation de tri pour quinze types de déchets. Concrètement, tout producteur et détenteur de déchets doit procéder à la séparation à la source de ces fractions dès lors que le seuil défini est atteint. Quelques flux concernent les menuisiers : pour les déchets de bois, le seuil est fixé à 2,5m³ par semaine. Il est à 200 litres par semaine pour les déchets d'emballages industriels tels que housses, films et sacs en plastique. Au-delà, il faut les séparer des autres déchets ! Les papiers et cartons doivent être triés à partir de 30 litres par semaine, et les métaux à partir de 120.

L'obligation de tri s'applique si, sur une moyenne calculée sur base annuelle, les volumes enlevés dépassent la valeur seuil : l'obligation est alors continue. L'obligation peut aussi s'appliquer ponctuellement si à un moment donné le volume total des déchets présents dépasse la valeur seuil. Il se peut donc qu'une entreprise ne doive séparer certains déchets que sur une partie de l'année.

Il reste autorisé de regrouper les déchets secs non dangereux dans un même contenant à condition que celui-ci soit

dirigé vers un centre de tri et que le regroupement ne compromette pas l'efficacité des opérations ultérieures de tri, recyclage et valorisation.

Dans le cas d'entreprises actives sur plusieurs sites différents, les seuils s'appliquent par site.

Une preuve du respect de l'obligation doit être conservée pendant deux ans. Les contrats, factures et attestations délivrés par les collecteurs, les centres de collecte ou les centres de traitement sont des moyens de preuve valables.

REGROUPER ET STOCKER LES DÉCHETS

Selon le type et la quantité de déchets, le stockage et le regroupement peuvent nécessiter une simple déclaration ou bien un permis d'environnement approprié.

On parle de stockage si les déchets sont produits à l'atelier (siège d'exploitation). Si des déchets produits à l'extérieur sont ramenés au siège d'exploitation, on parle de regroupement. Pour chaque catégorie de déchet, il existe différents seuils qui définissent à partir de quelles quantités une déclaration ou un permis sont requis.

Ainsi par exemple, le stockage temporaire de déchets inertes ou de déchets non dangereux requiert une déclaration (classe 3) à partir de 30 tonnes stockées.

Plus d'informations : Guide Environnement disponible via le site internet de la CCW. Helene.Delloge@ccw.be
<http://www.confederationconstruction.be/wallonie/Servicesmembres/EnvironnementEnergieTechnologie/CelluleEnvironnement/Guides-Documentsutiles.aspx>

EVACUER LES DÉCHETS

Les déchets de bois peuvent être recyclés pour entrer dans la fabrication de panneaux mais ils peuvent aussi être valorisés énergétiquement : l'utilisation comme combustible pour le chauffage de l'atelier sera facilitée par la mise en place d'une chaudière à bois et d'un système d'aspiration des copeaux relié aux machines. Il faudra alors disposer d'un permis d'environnement adapté en fonction de la puissance de l'installation de chauffage et des machines permettant de travailler le bois.

Pour la gestion des déchets, une option simple est de s'adresser à un collecteur qui s'occupera de tout. Les châssis en fin de vie constituent un important flux de déchets parfois difficile à gérer. Plusieurs collecteurs et recycleurs de déchets proposent dorénavant des solutions variées : il est possible d'évacuer les vieux châssis directement chez eux ou bien de les faire collecter sur chantier ou au siège d'exploitation (des conteneurs de taille adaptée sont alors mis à disposition). Ils procèdent ensuite au démantèlement des châssis et fenêtres et assurent la valorisation des différentes fractions récupérées.

Les déchets d'emballage sont volumineux et encombrant inutilement le conteneur de déchets résiduels. Le Clean Site System propose une solution simple sous forme de sacs de collecte dédiés aux emballages plastiques. Ils sont

disponibles à petit prix auprès de plus de 200 négociants participants et peuvent y être déposés gratuitement une fois remplis. Concernant les déchets d'emballage, l'asbl VAL-I-PAC octroie une prime pour la location de conteneurs et en fonction des quantités de déchets collectées. Parfois, les fournisseurs assurent la reprise des déchets comme par exemple, les pots de peintures. Il faut s'informer au cas par cas.

La collecte de certains déchets, comme les cartons, peut être assurée par l'intercommunale de gestion des déchets. Il convient de se renseigner auprès de l'intercommunale qui concerne l'entreprise pour connaître précisément les services proposés. En province de Luxembourg, IDELUX permet aux entreprises d'accéder aux parcs à conteneurs avec un coût forfaitaire pour chaque passage (cartes d'accès à commander préalablement).

Les déchets résiduels, évacués en mélange, sont ceux dont le coût de traitement est le plus élevé. Le tri des déchets permet de limiter cette fraction et de diminuer au maximum les frais liés !

Plus d'informations :

Cellule déchets de la CCW

jonathan.boulvain@ccw.be

Tél. : 02 545 59 59

Déchets



Recyclage du verre

Minérale est une société ayant 20 années de présence dans le recyclage du verre. Elle fait d'un déchet une matière première pour l'industrie verrière appelé « calcin », afin de fabriquer tant des verres d'emballage, que de la laine de verre pour l'isolation, que du float (mais il faut un calcin de qualité supérieure!) ou encore des microbilles, suivant avec intérêt l'évolution du marché. Depuis quelques années, l'usine de recyclage de Lodelinesart a la particularité de pouvoir traiter et recycler - sur le même site - le verre creux et le verre plat. Répondant ainsi à une réelle demande des professionnels du secteur - entrepreneurs menuisiers, charpentiers et métiers connexes.

D'une part, nous proposons un service de collecte de vos déchets de verre plat démantelés (sans le châssis) à un prix de reprise positif (hors coûts de collecte) suivant les conditions d'admission suivantes:

Verre plat issu du démantèlement châssis



ADMIS : DU VERRE PLAT

- ✓ Verre plat blanc ou coloré simple,
- ✓ Double vitrage avec ou sans cadre aluminium, feuilleté ou non,
- ✓ Verre armé,
- ✓ Verre feuilleté,
- ✓ Miroir,

- ✓ Verre automobile feuilleté ou non,
- ✓ Verre d'aquarium,
- ✓ Verre de douche,
- ✓ Verre de serre,
- ✓ Blocs de verre propres (sans maçonnerie, mastic, ...)

NON ADMIS :

- ✗ Verre vitrocéramique : verre pyrex, vitrage de poêle ou de feu ouvert, de four, de micro-ondes ou de table de cuisson vitrocéramique,
- ✗ Bouteilles, flacons, ...

- ✗ Ampoules électriques, tubes néon,
- ✗ Tout type de déchet tel que cailloux, bois, carton, plastique, métal, ...
- ✗ Châssis (bois, PVC, métal, ...)

Benne 1,5 m³ - verre platConteneur 10m³

Collecté en conteneur adapté à vos besoins (1,5m³ à 10m³), ou en grappin au moyen d'une grue.

Camion porte conteneur muni d'une grue



D'autre part, et en partenariat avec SUEZ, nous proposons également des solutions pour la collecte du verre plat et du châssis, selon les mêmes conditions logistiques, mise à disposition de conteneur sur chantier ou sur votre site. Le démantèlement s'effectue dans un centre de tri SUEZ pour les fractions recyclables (Bois, PVC, Métal), tandis que le verre plat est acheminé vers notre société de recyclage du verre.



Plus d'infos :

Minérale SA

Recyclage du verre

Rue des Aulniats 202 - B-6042 Lodelinsart

Tél. (+32)71 20 68 00

Mail : info@minerale.be

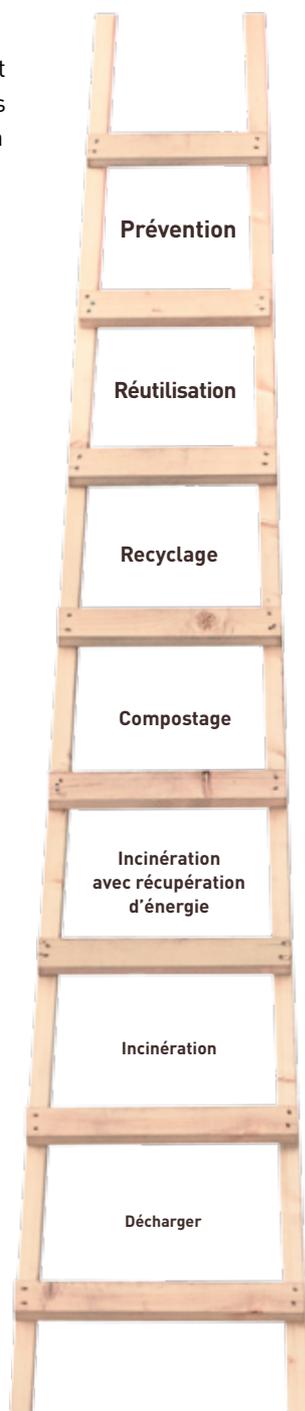
De l'or dans nos poubelles ?

Et pourquoi pas ?

Toute personne s'intéressant un tant soit peu à la gestion des déchets ne peut l'ignorer : la mode actuelle est à la notion de déchet = ressource. Les slogans tels que « le déchet n'existe pas », « la révolution des ressources », « making more from waste » fleurissent partout chez les professionnels de l'environnement. La Région Wallonne, quant à elle, a publié son nouveau « Plan Wallon des Déchets/Ressources ».

Même si cette notion paraît évidente et logique, tant il paraît absurde de jeter des matières encore utilisables, son application sur le terrain reste très difficile à mettre en place. Notre société de consommation génère des produits qui ne sont que très rarement conçus pour être facilement traités par la suite. Dans le secteur de la construction par exemple, les fabricants vont de plus en plus loin dans les matériaux composites pour lesquels des filières de valorisation n'existent pas ou que très peu. Nous voulons du « pas cher et de qualité ». Bien souvent, réparer ou même démonter coûte plus cher que racheter. Par contre, de nombreuses initiatives de récupération et de réemploi voient le jour. L'économie collaborative se fait de plus en plus une place dans nos habitudes avec les sites d'enchères en ligne, les magasins de seconde main, les ressourceries ou encore les repairs café. Ces nouvelles filières concernent principalement les déchets domestiques ou ménagers. Malheureusement, pour les déchets industriels, c'est nettement plus compliqué. Voici quelques éléments permettant de nourrir la réflexion.

Dans le Plan Wallon des Déchets Ressources, fixant la stratégie et les objectifs à atteindre en termes de gestion des déchets, la Région Wallonne, tout comme l'Europe auparavant, a adopté l'échelle de Lansink comme postulat de base de hiérarchisation des modes de traitement des déchets. (voir ci-contre) Au-delà de ça, quelques outils intéressants ont également été mis en place :



1°) Le premier outil est plutôt indirect et peut faciliter la gestion environnementale : La clause sociale flexible impose à l'entreprise adjudicataire de mener, dans le cadre de l'exécution du marché :

- soit des actions de formation professionnelle de jeunes qu'ils soient ou non soumis à l'obligation scolaire à temps partiel, de demandeurs d'emploi ou de toute personne n'étant plus soumis à l'obligation scolaire. [...].
- soit des actions d'insertion socioprofessionnelle de demandeurs d'emploi particulièrement difficiles à placer/des actions d'intégration socioprofessionnelle de personnes handicapées. L'entreprise peut, pour ce faire, sous-traiter 5 % du montant HTVA de l'offre approuvée à une/des entreprise(s) d'économie sociale [...]
- soit une combinaison d'actions de formation professionnelle et d'actions d'insertion/d'intégration socioprofessionnelle. Cette clause constitue une condition d'exécution¹. Cet outil peut donner un rôle intéressant à l'économie sociale pour la déconstruction sélective, le tri et la gestion des déchets sur chantier.

2°) L'obligation de tri. Toute entreprise ou organisme générant des déchets est maintenant tenue à leur tri, pour autant qu'une certaine quantité soit atteinte. Il faut pouvoir en faire la preuve soit via un contrat avec une société spécialisée dans le recyclage de ces fractions, soit un contrat avec une entreprise capable de trier ces différentes matières.²

1 Portail des marchés publics en Région Wallonne et en Fédération Wallonie Bruxelles

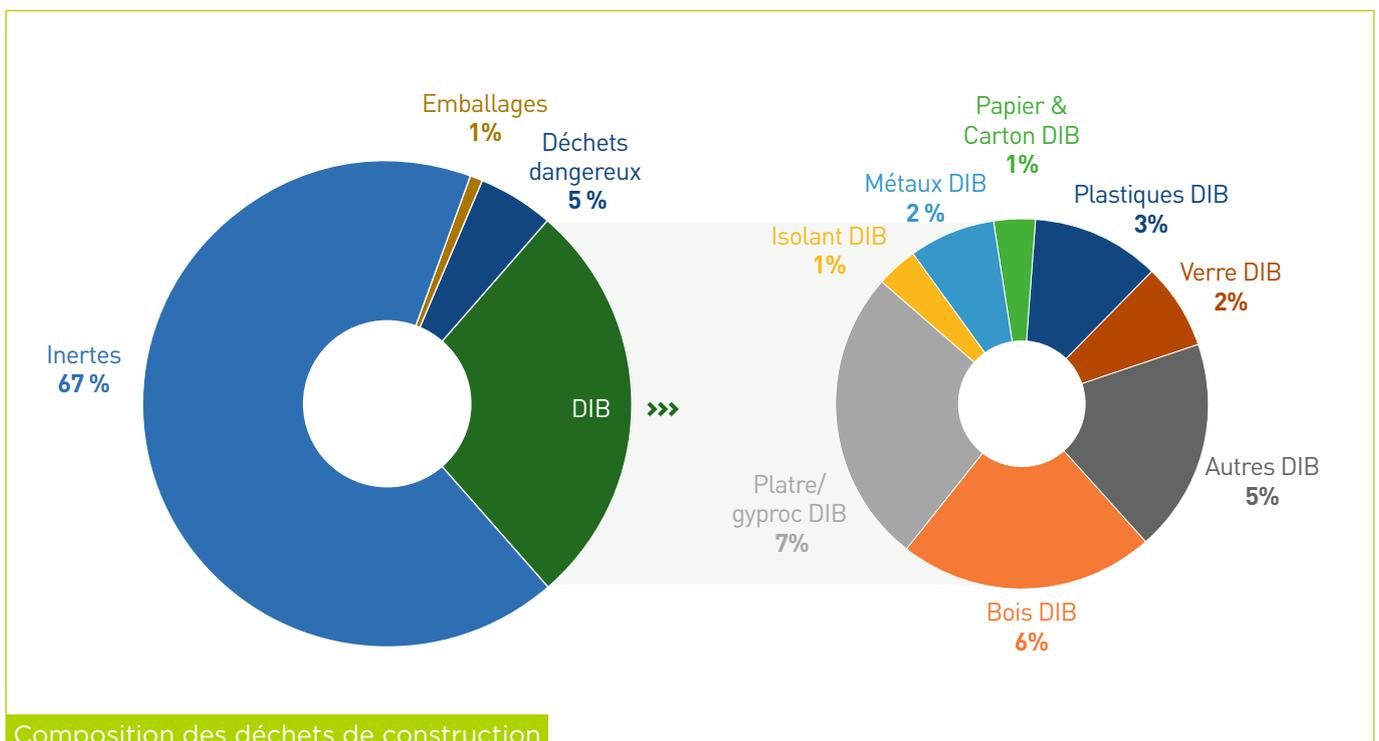
2 Arrêté du Gouvernement Wallon instaurant une obligation de tri de certains déchets (MB 16.03.2015)

Date	Flux	Seuil
01-09-15	Piles et accumulateurs	
	Pneus usagés	
	Véhicules hors d'usage	
	Huiles usagées	
	Déchets photographiques	
	Huiles et graisses de fritures	50 L/mois
	DEEE	
01-01-16	Emballages en verre	120 L/semaine
	PMC	60 L/semaine
	Déchets d'emballages, films plastiques	200 L/semaine
	Papier et Carton	30 L/semaine
	Déchets métalliques autres que emballages	120 L/semaine
01-01-17	Déchets verts	2,5 m³/semaine
	Textiles nous souillés	500 L/semaine
	Déchets de bois	2,5 m³/semaine

3°) L'analyse du cycle de vie (ACV) : à partir de 2017, l'ACV d'un produit doit prendre en compte le cycle complet, à savoir la production, la mise en œuvre et la fin de vie.

Ces 3 outils fixent directement ou indirectement les règles régissant la gestion des déchets.

En ce qui concerne le secteur de la construction, les déchets de chantiers se composent généralement comme suit :



Un bâtiment n'étant pas l'autre, ces chiffres sont une moyenne.

En toute logique, la meilleure manière de favoriser la récupération et/ou le recyclage, c'est de pouvoir fournir des résidus les moins complexes possibles. Au plus on mélange les matières, au plus elles perdent de leur valeur et au plus le tri sera important. L'aspect financier et l'espace disponible étant deux facteurs clés, il faudra aussi en tenir compte. Sur chantier ou à l'atelier, différentes infrastructures sont possibles présentant chacune des degrés de tri différents :

1°) Le conteneur de chantier tout venant qui sera orienté vers une ligne de tri mécanisée, avec des résultats divers. :

Container mélangé classe 4/DIB sec

> ligne de tri spécialisée

- ✓ Facile
- ✓ Encombrement réduit
- ✓ Suivi administratif
- ✗ Récup. impossible
- ✗ Recyclage réduit
- ✗ Investissement lourd

2°) Le parc à conteneur sur chantier :

- ✓ 1 flux = 1 camion
- ✓ Récupération possible
- ✓ Taux de recyclage plus important
- ✗ Encombrement important = uniquement sur gros chantiers
- ✗ Attention aux contaminations : suivi et formation nécessaire
- ✗ 1 flux = 1 camion
- ✗ Suivi administratif

3°) Le tri à l'atelier, retour dépôt et logistique inverse : solution régulièrement utilisée par les PME, tous les déchets sont ramenés et triés à l'atelier et on revient à

une des deux solutions précédentes, soit un conteneur tout venant, soit un parc à conteneur à domicile, avec les mêmes avantages et inconvénients. Quelques initiatives telles que Clean Site System ou BRN proposent l'achat de sacs spéciaux pour collecter respectivement les films d'emballages et les déchets inertes. L'enlèvement des sacs pleins peut se faire soit chez le grossiste, soit à domicile. Cela veut dire qu'une matière nécessite un camion.

Le constat revient donc à dire que soit, on ne trie pas par manque de place, soit, parce que cela coûte trop cher en main d'œuvre et en formation pour y arriver. Encore une fois, des alternatives existent. En ce qui concerne la place, il est possible de réserver la place du grand conteneur à plusieurs petits contenants adaptés. Les faire enlever tous en une fois devient alors possible. En ce qui concerne le coût de main d'œuvre, l'économie sociale peut remplir ce rôle. Ces entreprises disposent de personnel formé au tri des déchets. Un test grandeur nature est en cours d'étude actuellement, en collaboration avec le CSTC et la CCB pour laisser l'entièreté de la gestion des déchets, y compris la logistique interne à des sociétés en économie sociale. Une autre alternative mixant les deux précédentes consiste à grouper plusieurs entreprises, et mutualiser leurs déchets. Cela permet des économies d'échelles et un gain de place mais la plus grosse difficulté reste de fixer les modalités de collaboration/coopération ainsi que la répartition des coûts entre les bénéficiaires.

Ce très bref tour d'horizon permet de se rendre compte que la gestion des déchets est de plus en plus technique et il est très facile de perdre de l'argent dans ce domaine. Le meilleur conseil à donner reste de se faire accompagner, conseiller avant d'entreprendre des actions dans ce domaine. N'hésitez pas à nous contacter.

RETRIVAL SCRL

Damien Verraver - Administrateur

www.retrival.be

Rue Paul Pastur, 123 - 6043 RANSART

Tél. : 32 71/631010

La solution existe : le recyclage

Malgré la crise démarrée depuis 2008, qui a vu un certain nombre de recycleurs cesser leur activité ; certaines sociétés mieux armées poursuivent dans cette voie.

L'activité de recyclage du PVC post industriel, post consumer est indispensable tant aux équilibres écologiques planétaires, qu'à ceux économiques des entreprises utilisatrices de PVC ; surtout qu'arrivent de plus en plus sur le marché des PVC en fin de vie (changement des menuiseries, volets... posés il y a à peu près 40 ans), les filières de recyclage pour ces produits existent.

Après sélection et triage minutieux, la matière est broyée, micronisée, tamisée, dépoussiérée et démétaillée, afin d'obtenir un produit parfaitement réutilisable. Ces opérations peuvent également très bien être réalisées à façon.



Le produit ainsi obtenu peut être livré sous forme de broyage ou de poudre (à la granulométrie souhaitée), en vrac, en big bag ou en octabin.

Les contraintes logistiques d'une collecte de chutes, de rebuts de PVC est fortement impactée par l'augmentation des coûts de transport : cette collecte peut se faire sous différentes formes : bennes, box, octabin ou big bag.

Vous pouvez accéder à ces recycleurs en consultant éventuellement leurs coordonnées sur internet.

Pour plus d'informations :
RULO S.A.

Chaussée d'Audenarde, 82
7742 HERINNES-LEZ-PECQ

Tél. : 069/55.93.7 (Centrale)
069/55.77.29 (Commercial)

Fax : 069/55.93.72

Site internet : www.rulo.be

E-mail : info@rulo.be



CAPITAL À RISQUE



Ciblé bois

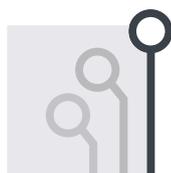
RÉSERVÉ aux
PME wallonnes
du secteur
BOIS

Quel que soit votre projet, **la Financière du Bois** vous apporte une réponse appropriée pour **accompagner, valoriser** et pour **financer** le développement de votre activité.

Reposez-vous sur l'expertise de **professionnels** conjuguant une **connaissance pointue** du secteur bois et le **savoir-faire** d'investisseur du groupe **Capital & Croissance**.

Les moyens financiers de **la Financière du Bois** sont **réservés** aux **PME** wallonnes de première et seconde transformation du bois.

- Se donner les moyens de ses **ambitions**.
- **Croître rapidement** et **sereinement** grâce à des capitaux permanents amplifiés.
- **Résister** aux aléas de la vie industrielle grâce à un accompagnement et un soutien financier.
- Préserver son **indépendance**.



**FINANCIÈRE
DU BOIS**

votre associé
capital & croissance

ZI du WEX - 11 rue de la Plaine,
6900 MARCHE-EN-FAMENNE

www.capitaletcroissance.be

Contacts :
Gilles KOESTEL - 084.320.520
gilles.koestel@capitaletcroissance.be

MARCHE-EN-FAMENNE 01 17 07

Toutes les
innovations.
Sur un seul salon.
LIGNA 2017

22 – 26 mai 2017
Hanovre • Allemagne
ligna.de



Deutsche Messe

LIGNA

GLOBAL FAIRS SA

Tel. +32 16 73 45 51 • info@global-fairs.com

Le CSTC et le bois dans un contexte d'économie circulaire

Le recyclage des déchets de démolition, de rénovation et de construction est depuis longtemps sur le radar des activités du CSTC. Récemment, l'attention qui augmente grâce au concept d'Economie Circulaire, s'est portée sur le bouclage des flux : on tente de garder les ressources bâties existantes plus longtemps dans le cycle de vie des bâtiments ou de production des produits, au lieu de les jeter et d'utiliser des ressources primaires. Ceci implique des défis et des opportunités à différents niveaux : conceptualisation et construction des bâtiments, démolition, ou plutôt déconstruction et développement de business models.

Concrètement, le CSTC travaille – ensemble avec ses partenaires - sur les actions suivantes, en lien avec les activités des entrepreneurs menuisiers :

- Chantiers Pilotes gestion de Déchets de construction à Bruxelles (CPDB) :
 - Ce projet recherche et évalue des solutions innovantes pour la gestion de déchets sur des chantiers de construction. Un des problèmes rencontrés sont les madriers et voliges servant au support des coffrages. Une solution est en cours d'expérimentation. Elle consiste à collecter ces madriers et voliges (7/14 cm de 4m de long et 4/4/10 cm sur 4m) après décoffrage, et d'en faire des lots sur chantier. Ils sont valorisés de différentes manières : fabrication de mobilier intérieur et de jardin, paillage, découpe et redimensionnement pour revente, valorisation énergétique des sciures, etc. C'est un bel exemple de symbiose industrielle pour laquelle les ingrédients semblent être rassemblés : concomitance de planning, entreprises d'un même territoire, secteurs non concurrentiels, déchets de l'un en quantité et encombrants, produit de qualité suffisante pour l'autre.
- Bâti Bruxellois comme Source de nouveaux Matériaux (BBSM)
 - L'objectif du projet BBSM est d'établir le gisement de matériaux/composants que constituent les différentes typologies bâties existantes (« urban mining ») ainsi que les flux des matières neuves mises en œuvre (flux in), et les déchets (flux out). Dans ce contexte, les freins et opportunités visant l'utilisation des matériaux et produits recyclés seront étudiés en termes de normes techniques et d'organisation pratique. Les éléments de menuiseries intérieures et extérieures seront notamment évalués selon leur potentiel de réemploi. A ce titre, il est intéressant de constater que les éléments de menuiseries (portes, châssis) mais également certains éléments structurels en bois sont déjà

bien présents sur le marché du réemploi. Des revendeurs de matériaux de seconde main se spécialisent d'ailleurs dans cette filière (voir <http://opalis.be>).

- OVERSCHOT - Optimaliseren Verontreinig Sloop Hout:
 - Optimisation du tri à la source (soit sur le bâtiment à démolir, soit dans le centre de tri de déchets) afin d'être capable de recycler plus de bois de construction (bois A, bois AB, bois B). Si on arrive à mieux identifier le bois contaminé, et l'évacuer avant qu'il ne soit mélangé, les autres flux seront plus propres et plus facilement recyclés.
- Le CSTC est très actif dans la détermination de l'impact environnemental des produits de construction et des bâtiments, via le développement d'outils, des guidances et des normes d'analyse de cycle de vie (ACV), tant au niveau régional et belge qu'européen. On a récemment terminé le projet Do-it Houbouw, dans lequel l'ACV a été utilisé pour déterminer l'impact environnemental de plusieurs systèmes constructifs en bois.

Le CSTC travaille actuellement sur un dossier 'innovation' qui cadre l'Economie Circulaire pour les entrepreneurs, et qui servira d'une part, comme inspiration pour développer des nouvelles pistes techniques et économiques et d'autre part, comme source d'information, afin que les professionnels puissent se préparer pour les évolutions attendues dans le secteur.

Pour plus d'info, vous pouvez contacter :

Ambroise Romnée ou Jeroen Vrijders du CSTC
(ambroise.romnee@bbri.be – jeroen.vrijders@bbri.be)

Aperçu des projets du CSTC : <http://www.wtcb.be/homepage/index.cfm?cat=projects>

Lien vers un article 'ACV des constructions en bois'
<http://www.wtcb.be/homepage/index.cfm?cat=publications&sub=bbri-contact&pag=Contact37&art=576>

14 parqueteurs labellisés pour 2017

14 parqueteurs wallons et bruxellois se sont vus remettre leur label 2017. Ce label 2017 honore les entreprises qui ont répondu à des critères stricts d'obtention (cf. www.lesparqueteurs.be) et qui ont participé aux différentes réunions et/ou journées de formation mises en place par le groupe de travail « Les parqueteurs-Die Parkettverleger » durant l'année 2016.



POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE FAIRE APPEL À UN PARQUETEUR LABELLISÉ ?

Car le secteur de la parqueterie est en plein développement et le savoir-faire professionnel n'est pas toujours d'application sur certains chantiers, lorsque ceux-ci ne sont pas réalisés par un professionnel du secteur. Pourtant, le choix des essences, le type de pose, le placement et les conseils d'entretien sont autant de paramètres à prendre en compte pour réaliser un parquet durable et de qualité !

Ce label est remis par une commission composée de parqueteurs reconnus sous le contrôle de la Fédération wallonne des menuisiers belges (FWMB asbl)

Il garantit :

- Au minimum 10 ans d'expérience professionnelle dans le placement de parquet ou une solide formation sous le contrôle du GT.
- La maîtrise des techniques de pose, ponçage et de traitement des surfaces La connaissance des produits
- L'utilisation des outils de travail adéquats et spécifiques au métier de parqueteur.

La qualification du parqueteur pour exécuter les travaux dans les règles de l'art et dans les normes actualisées.

Les labellisés 2017 sont :

A.D.E Parquets (Mr Demirkapu), Cherbai sprl (Mr Chable), Esprit Bois s.a (Mr Montois), Les Parquets du monde -BHE (Mr Harris), Mood for Wood (Mr Dor-tant), NaturElément Bois (Mr Sereno Regis), Parquets Buyse Eric (Mr Buyse), Parquets Drouven (Mr.Drouven), Parquet Simon Parquet Passion (Mr Simon), Parquets Jean-Marie Girondin (Mr Girondin J-M), Parkett Theiss (Mr Theiss), Parquets Laermans (Mr Learmans), Schyns Jean-Claude sprl (Mr Schyns), TMB Euromat (Mr Marchal).

Pour plus d'infos :

Mail : info@lesparqueteurs.be





Le groupe de travail
"Les parqueteurs -Die Parkettverleger"
vous donne rendez-vous sur leur stand
les 24,25, 26 et 27 Mars 2017
lors du salon Bois et Habitat

Stand 1640
Hall 1

www.lesparqueteurs.be

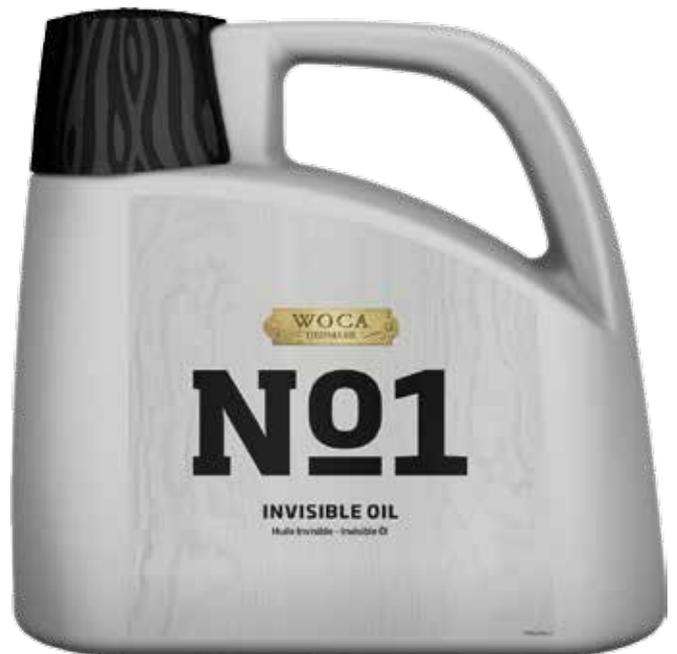
N01 Huile Invisible, à la fois invisible et sensible

Nouveau développement, du jamais vu : la N01 Huile Invisible.

En combinant connaissance et expérience avec la dernière technologie **hyper cross linking**, une toute nouvelle huile pour parquet a pu être développée, laquelle possède une haute résistance chimique et une résistance à l'usure incomparable. La N01 Huile Invisible donne une finition invisible. L'huile à faible odeur est facile d'application.

Pour consulter la gamme complète N01, rendez vous sur le site <http://fr.woca.be/no1>.

L'équipe WOCA est prête à vous assister.



Woca Belgium
I.Z. Plassendale III
Annemie Brackxstraat, 12 - 8400 OOSTENDE
Tel +32 59 33 94 40 - Fax +32 59 33 94 41
www.woca.be

L'association « Les Parqueteurs – Die Parkettverleger » bénéficie du soutien de :



Les broyeurs alimentaires offrent une solution simple et innovante aux méthodes traditionnelles de triage des déchets

Il y a déjà plus de 50 ans, le broyeur de déchets alimentaires était introduit sur le marché européen, en France, en Allemagne, en Italie et surtout en Angleterre. Son succès va toujours croissant : plus de 42.000 unités par an sont actuellement vendus en Europe.

L'appareil broie les déchets alimentaires rapidement, simplement et efficacement pour une cuisine plus propre, plus pratique et surtout plus respectueuse de l'environnement. Il suffit d'appuyer sur un bouton pour évacuer les déchets instantanément et de façon conforme à l'hygiène plutôt que de laisser les déchets dans une poubelle, au risque d'engendrer des mauvaises odeurs, des bactéries et d'attirer des insectes.

Installés facilement et discrètement sous l'évier, les broyeurs broient sans effort les déchets alimentaires en fines particules, qui sont automatiquement évacuées par les raccords de décharges ordinaires à l'égout jusqu'au fosse septique ou la station de traitement d'eau résiduaire.

Pour la plupart des cuisinistes belges, c'est un appareil bien connu. Hélas, beaucoup d'entre eux se méfient des problèmes d'installation et de garantie craignant l'absence de service après-vente. Pourtant, avec un peu de connaissance et de logique, la pose d'un broyeur est un jeu d'enfant !

Comme il y a toujours 'une première fois' pour chaque monteur de cuisine, il est important de prendre un peu de temps à la première installation et surtout de bien prendre connaissance du mode d'installation livré avec l'appareil. Actuellement, il y a toujours plus de 35 % d'installations présentant des défauts de raccordement d'évier, de décharge ou électrique...



QUELLES SONT LES CONDITIONS IMPÉRATIVES AVANT LA POSE ?

D'abord, il est nécessaire de contrôler l'adaptation du broyeur sur l'évier. L'emplacement de la crépine doit toujours être rond et d'une dimension de 3 1/2" (90 mm) avec une épaisseur maximale de 2 cm. Pour des éviers en granit de plus de 2 cm, il suffit de commander une allonge qui permet de connecter des broyeurs à des éviers de 5 cm d'épaisseur.

Les nouveaux éviers en inox avec soupape intégrale sont exclus.

Ensuite, il est toujours bon d'inspecter la place disponible sous l'évier. Est-il prévu dans le meuble sous évier des tiroirs supplémentaires, quelle la hauteur des tiroirs. Est-il prévu une poubelle, un boiler, des accessoires de tris additionnels. Bien contrôler l'emplacement et les dimensions du robinet etc... Ce sont tous des facteurs qui peuvent gêner la mise en place du broyeur. Après, il faut surtout bien vérifier les dimensions du broyeur et la place qu'il doit occuper dans le meuble surtout en cas d'un évier avec 2 cuves. Toutes ces vérifications détermineront le placement définitif.

Pour le transport des déchets alimentaires, il est indispensable d'avoir un débit d'eau minimal de 8 litre/minute. Les performances du robinet, mais aussi une pression basse peuvent influencer le débit. Si dans un bâtiment de quatre étages, on applique pas une pompe de pression complémentaire, il est fort possible que le débit minimal ne soit pas atteint. En cas d'absence de cette limite, il est préférable de ne pas monter le broyeur.




noblesse
For Quality Solutions

NOBLESSE BENELUX SA
INDUSTRIEPARK - NERINGSTRAAT 2
B - 1840 LONDERZEEL

TEL: +32 (0)52 30 09 81
FAX: +32 (0)52 31 94 13
www.noblesse.be
info@noblesse.be

Cette plaqueuse de chants compacte offre un usage complet, y compris le préfaçage.

Travailler sans soucis avec des machines Made in Germany, offrant une excellente fiabilité, des réglages stables et une convivialité sans pareil.

Hebrock



Prix serrés, demandez nos promotions.

Un autre impératif est la hauteur du drain à l'égout dans le mur, qui ne peut pas être plus haut que la sortie du broyeur. Comme l'appareil – au contraire d'un Sanibroyeur – ne pompe pas, les risques de bouchage sont très réels. A ce moment, le placement du broyeur est à éviter. La prise de courant est naturellement aussi indispensable : montée sur le mur ou sur les parois du sous-meuble. A éviter : les prises sur le fond du meuble ou directement dans l'entourage des évacuations.

QUELLES SONT LES MESURES À PRENDRE PENDANT L'INSTALLATION ?

Après la fixation de l'appareil, il est obligatoire que l'évacuation du broyeur soit considérée comme décharge prioritaire. Comme le broyeur accomplit un haut débit, les déchets restent en solution très facilement et la formation du dépôt est exclue. Même des dépôts existants seront éliminés au bout d'un certain temps.

Les raccords d'évacuation à utiliser ou à adapter sont lisses, durs et de 40 mm de diamètre. Il est possible

d'élargir le diamètre après, mais jamais de le diminuer. Pour cette raison, il est également essentiel de monter un siphon P sans chambre à l'intérieur pour le branchement du lave-vaisselle qui diminue le diamètre.

Les collecteurs, situés entre la crépine et le syphon, avec 3-5 trous sont certainement à éviter. Les plaques à l'intérieur sont des barrières pour l'eau remontant, mais en même temps la turbulence de l'eau sera perdue de suite. Le mieux est d'utiliser des pièces en forme de T ou tous les autres branchements sont montés horizontalement. (voir photos)

Les tuyaux courbés de 90° doivent posséder un rayon suffisant. Les courbes avec un angle direct de 90° provoquent une diminution de débit de 20%. S'il y en a plusieurs montés, la turbulence va disparaître avec une possibilité de formation de dépôt dans les tuyaux.

Les raccords PVC gris – à coller – sont à éviter : en cas de problèmes de bouchage, il est préférable de démonter les raccords avec écrous ou joints en caoutchouc.



La pente nécessaire est aussi à respecter pendant l'installation des décharges. Une pente contraire - vers le broyeur - sera néfaste pour la bonne utilisation. Le branchement du lave-vaisselle se fait sur la courbe du broyeur et reste hors de la chambre de broyage. Le trop-plein peut être directement raccordé au tuyau sur le côté de l'appareil.

QUELLES SONT LES MESURES À PRENDRE AVANT L'UTILISATION ?

Un test d'étanchéité est à réaliser en mettant le broyeur en route au moment de l'évacuation avec la cuve ou les cuves pleine d'eau. Il faut aussi contrôler le débit d'eau à la sortie du robinet au min. 0,8-1 litre/6 sec.

Il faut prévoir une formation avec le client avec l'aide du mode d'emploi et la clef de dépannage - qui reste absolument chez le client.

Si toutes ces règles sont respectées, vous aurez la garantie d'une installation sans aucun problème. N'oubliez pas que vous pouvez toujours faire appel au centre de service en cas de soucis.

Pour plus d'informations, contactez :

Belgian ISE Service Center
Roeselaarsestraat 668/2 - 8870 IZEGEM
Tél. : 051/31 91 65 - www.verdes.be - info@verdes.be



L'association UPEC bénéficie du soutien de :



Banquet annuel de l'Association Royale des Entrepreneurs Menuisiers et Charpentiers de Liège-Huy-Waremme



Le samedi 26 novembre 2016, l'Association Royale des Entrepreneurs Menuisiers et Charpentiers de Liège - Huy - Waremme organisait son Banquet Annuel en la salle des entrepreneurs de la Chambre de la Construction de Liège.

Le Président, Monsieur Frédéric CORBESIER, était fier et heureux d'accueillir les 67 convives présents pour une soirée de détente et d'amusement, parfaitement réussie d'un bout à l'autre.

Après l'accueil des invités, suivi bien évidemment de coupes Champenoises et zakouskis, Monsieur Frédéric CORBESIER a procédé à l'ouverture de la soirée, remerciant l'ensemble des personnes présentes, et particulièrement :

- Le Président de l'Association des fabricants et poseurs de volets et stores de la Province de Liège, Monsieur Marc OLIVIER.
- Le Président du Bureau de Promotion du Bois, Monsieur Pascal MALMEDY.
- L'Association Royale des Maitres Tailleurs de Pierres, représentée par Monsieur Joseph PESSER.



- L'Union des Patrons Plombiers Couvresseurs, représentée par Monsieur Henri LEFIN.

- Les Assurances Fédérales, représentées par Monsieur Michel MARCHAL et Madame Betty MAWET.

- L'ensemble de notre Conseil d'Administration, ayant participé à l'organisation de cette fête, composé de Messieurs : Jacques SOULET,

notre vice-président, Francis ABRAHAM, notre Trésorier, Robert VAN GYSEGEM, notre secrétaire, Marc COLLIGNON, Marc LABOUL, Olivier KEPPE, Marc OLIVIER, Marc RULOT, Jean-Marie VANDEGAAR et Laurent MASCIULLI, nos Administrateurs.



➤ L'ensemble des fournisseurs, présents ou non, nous ayant fait l'honneur et le plaisir immense de sponsoriser cette soirée, en lieu et place de la tombola traditionnellement offerte par ces derniers. En conséquence, l'Association Royale des Entrepreneurs Menuisiers et Charpentiers de Liège Huy Waremme tient vivement à remercier les entreprises suivantes pour leur soutien financier :

LO.VE.MAT
SERAING

MENOVA

G. FAYEN

MEURER

Portier
Remise

WillemsBois
Bois - Parquetiers - Neufs

Jours Bois
Rue de Lambillon 2 - 4920 Harcel

BiEMAR
BOIS

INDIS
INDUSTRIAL DISTRIBUTION

mérybois

Solvency
THE ART OF SOLUTION

Balthasar & Delrée
Cabinet d'avocats
www.fobis.be

Le repas, délicieux d'un bout à l'autre, fut préparé par Monsieur Alain SOSZNA, Artisan Traiteur.

Cette soirée se termina, très tard pour certains, dans une excellente ambiance.



Assurer vos véhicules d'entreprise ?

Profitez maintenant d'une réduction de 25% à 30% sur votre omnium¹ !

Assurer votre parc automobile, qu'il soit constitué d'un ou de plusieurs véhicules, peut se révéler fastidieux et coûteux. Mais une telle démarche est à la fois obligatoire et indispensable. Fédérale Assurance vous propose des solutions optimales pour couvrir vos véhicules et déplacements. Elle vous offre aussi une réduction sur votre assurance Omnium !

L'ASSURANCE OBLIGATOIRE RESPONSABILITÉ CIVILE (R.C.) AUTO

Cette police est légalement obligatoire. Il s'agit d'un contrat type, imposé par le législateur, dont les bases sont identiques chez chaque assureur. Il importe donc de combiner une prime attractive à une couverture qui vous offre des « plus ». Pourquoi le rapport qualité-prix se révèle-t-il idéal chez Fédérale Assurance ?

Au volant, si vous êtes responsable d'un accident, les victimes sont indemnisées. Il peut s'agir de vos passagers, du conducteur et des passagers des autres véhicules, de cyclistes, de piétons, mais aussi du propriétaire d'un bien endommagé lors de l'accident.

Tant les dommages corporels que matériels (véhicules et leur contenu, mais aussi dégâts à des bâtiments, au mobilier urbain, aux infrastructures routières, ...) sont assurés par la R.C. Auto.

Mais notre assurance R.C. Auto vous offre plus encore !

- Vous êtes un conducteur exemplaire ? Votre bonus-malus descend jusque -2* (voitures de personnes). Une fois ce stade atteint, vous profitez d'une triple protection ! Votre prime n'augmente pas pour les deux sinistres suivants, même si vous êtes en tort. Si vous avez un troisième accident plus de 4 ans après le deuxième, votre prime n'est toujours pas revue à la hausse !
- En cas d'accident, vous bénéficiez jour et nuit de notre assistance.

L'ASSURANCE OMNIUM

Souscrivez une assurance Omnium pour couvrir les dégâts matériels causés à votre véhicule -à fortiori si celui-ci est neuf- par un accident de la route (que vous soyez en tort ou non), un vol, un incendie, un acte de vandalisme, les forces de la nature (grêle, ...) etc. La petite Omnium couvre les dommages provoqués par un incendie, le vol, les forces de la nature, le heurt d'animaux, de même que les bris de vitre.

Nous avons aussi prévu des garanties complémentaires pour encore mieux protéger vos véhicules !

- Vous choisissez la manière dont vous êtes indemnisé : sur base de la valeur réelle du véhicule au moment de l'accident ou en fonction de la valeur agréée. Cette seconde formule se révèle particulièrement avantageuse : nous n'appliquons pas de perte de valeur au cours des 12 premiers mois !
- Si vous n'êtes pas d'accord avec le montant d'indemnisation, nous vous payons les frais du contre-expert de votre choix (maximum 150 €).
- Nous offrons un large éventail de garanties :
 - La taxe de mise en circulation est assurée gratuitement.
 - En cas de bris de vitre, nous prévoyons une réparation directe par un réparateur agréé, sans application de franchise.
 - Votre système antivol est couvert gratuitement.
- Vous avez droit à un véhicule de remplacement (tourisme et affaires) pendant toute la durée des réparations (maximum 30 jours) par un garage conventionné.

Fort logiquement, des exclusions s'appliquent aux deux polices évoquées ci-avant. Citons, à titre d'exemples, un sinistre provoqué par une tentative de suicide ou le fait de rouler sans permis de conduire valable.

PROTECTION JURIDIQUE

Cette garantie est une option de la R.C. Auto. Dans le cadre de notre protection juridique, nous payons les frais d'expertise, les honoraires des avocats et les frais de procédure, s'il semble nécessaire d'obtenir réparation des dommages que vous avez subis auprès de la partie adverse qui conteste sa responsabilité.

Lorsque vous devez recourir à une procédure judiciaire, vous avez le libre choix de votre avocat. Vous pouvez aussi compter sur une assistance juridique si vous êtes poursuivi devant une instance pénale pour avoir commis une infraction au code de la route.

LE PRINCIPE DES RISTOURNES DE FÉDÉRALE ASSURANCE

Fédérale Assurance n'a pas d'actionnaires externes. Nous pouvons donc partager nos bénéfices² avec vous. Cela peut représenter une économie importante !

Rédaction : Fédérale Assurance

0800 14 200

www.federale.be

¹ Découvrez les conditions de cette action sur reductionomnium.federale.be

² Les ristournes et participations bénéficiaires évoluent avec le temps en fonction des résultats de l'entreprise et de la conjoncture économique. Elles ne sont pas garanties pour le futur et varient pour chaque produit. Les règles d'attribution des ristournes et participations bénéficiaires sont définies dans les statuts des entreprises du groupe Fédérale Assurance. Les statuts peuvent être consultés sur www.federale.be.



MALTHA

Votre verre plat vaut de l'argent

Maltha Glasrecyclage est l'une des principales entreprises de recyclage de verre en Europe et leader sur le marché du Benelux, Maltha Belgique est spécialisé dans le recyclage de verre plat.

Le verre collecté est transformé en calcin de qualité supérieure destiné en tant que matière première pour l'industrie de verre.

Maltha évalue le verre plat entrant quant à son degré de pollution et sa variété. Le degré de pollution doit être aussi minime (cailloux, gravier, pierres, béton ..) et les différentes variétés de verre plat doivent être le moins possible mélangées. Verre résistant à la chaleur sont très troublante et ne peut pas être livré.

Le recyclage du verre usagé présente de nombreux avantages pour l'environnement :

- l'introduction de 10 % de verre recyclé permet une économie de 2 % d'énergie dans le processus de fabrication
- 1 kg de verre recyclé permet une réduction de 0,67 kg de CO₂
- 1 kg de verre recyclé permet d'économiser 1,2 kg de matières premières : sable, silice..

Maltha fait revivre le verre !

Maltha vous offre la meilleure solution pour vos déchets et les éclats de plus haute qualité comme matière première. Contactez le numéro ci-dessous pour obtenir plus de renseignements ou envoyez un email à info@maltha.nl

Maltha Glasrecyclage België bvba
 Fabrieksstraat 114
 B 3910 Lommel
 Tel.: 011 – 445 687
 Email: info@maltha.nl

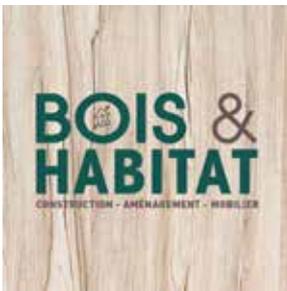
Fax: 011 – 622 191
 Internet: www.maltha.nl



Salon Bois & Habitat : 19^e édition

Du 24 au 27 mars à Namur Expo

Unique salon de Belgique dédié au bois dans la construction, cet évènement incontournable attire tant les professionnels que le grand public. Avec ses quelque 180 exposants répartis sur 12.000 m² et son cycle de conférences au cœur des dernières évolutions et tendances, il donne un coup de projecteur sur les produits et systèmes constructifs en bois actuellement disponibles dans le secteur de la construction / rénovation.



AU PROGRAMME

- L'Espace Info-Bois : en toute indépendance, les spécialistes de la Filière Bois vous délivrent des réponses objectives et neutres à toutes vos questions concernant l'usage du bois dans la construction, qu'elles soient techniques, pratiques ou financières.
- L'Espace de la Formation et des Métiers du bois vous fait découvrir, à travers de multiples démos, la diversité des métiers et des formations dans le secteur bois.
- Le Square des Designers vous invite à découvrir des artisans et designers en exposant leurs créations originales et inédites, conçues à partir du bois.
- Un cycle de conférences tournées vers le grand public, sur le thème du bon usage du bois dans la rénovation (organisation : Ligne Bois Asbl).

Plus d'infos et tickets
à tarif réduit (-4€) sur
www.bois-habitat.com

LES RENCONTRES FILIÈRES BOIS 2017

Le bois : difficile à élever ?

Le multi-étages sort de l'adolescence

Des immeubles de grande hauteur en bois émergent un peu partout dans le monde. Ils donnent enfin à la construction bois sa véritable troisième dimension. Grâce à eux, les portes de la ville s'ouvrent au bois ; grâce à eux, la construction urbaine durable a cessé d'être un mythe. C'est le second souffle de la construction bois : 10 niveaux à Londres, 11 à Melbourne, 15 à Bergen, 18 à Bordeaux... bientôt 35 à Paris, mais quelques timides avancées seulement en Wallonie où la construction bois est pourtant réputée très performante. Pourquoi ? Qu'est-ce qui nous empêche d'aller plus haut ? Quels sont les freins à débloquent ? Et comment les débloquent ? La 12^e édition des Rencontres Filière Bois accueillera les forces motrices wallonnes des constructions bois de grande hauteur pour tâcher de répondre à ces questions.

Salon Bois & Habitat
De 13h à 17h30
Hall 1 - 1^{er} étage
Inscription :
www.rfbois.be



Petites annonces

102.1

Entreprise active dans la **MENUISERIE** extérieure basée à Liège, Namur et au Brabant wallon **RECHERCHE** plusieurs profils :

Un **INFORMATICIEN**

Connaissance du WINPRO nécessaire - Langage Mysquel obligatoire

Programmeur machine production : BJM ou autre

Candidat avec expérience de développement et mise à jour du programme WINPRO

Encodage du tarif et mise à jour des prix d'achat

Un **OUVRIER DE PRODUCTION – POSEUR DE CHÂSSIS**

Personne ayant déjà travaillé dans le domaine donc expérimenté

En atelier de production ou sur chantier – châssis PVC

Un **ARCHITECTE**

Vous savez lire un plan d'architecte et manipuler ces plans aisément

Une 1^{ère} expérience dans la réalisation de devis pour des châssis est indispensable

Vous devez être débrouillard et rigoureux

Connaissances spécifiques :

Programme informatique WINPRO

Autocad est un atout

Connaissance en Menuiserie

Un **EMPLOYÉ AU SERVICE DEVIS & COMMANDE**

Recherche un employé administratif capable d'encoder et de traiter des commandes dans le logiciel WINPRO

Commander les marchandises chez les fournisseurs via le programme WINPRO

Envoyer les confirmations aux clients avec les délais

La connaissance de la Menuiserie est indispensable ainsi que de l'outil informatique

L'entreprise recherche des personnes compétentes possédant une certaine expérience.

Intéressé ? Contactez sans plus attendre la FWMB au 081/20.69.22 ou par mail fwmb@confederationconstruction.be

Livre : Du bois pour bâtir



Livre en quadrichromie :
140 pages (photos, schémas, illustrations ...)

Prix de l'ouvrage :
15 € (frais supplémentaires pour l'envoi postal)

Vous souhaitez construire en bois ?

Vous voulez vous poser les bonnes questions ?

Et éviter ainsi certaines erreurs dans votre projet ?

- L'ouvrage « Du bois pour bâtir » édité par la Fédération Wallonne des Menuisiers Belges vous permettra non seulement de vous **poser les bonnes questions** afin que vous puissiez également les soumettre aux constructeurs mais surtout **d'éviter certaines erreurs** avant de vous engager dans une construction en bois.
- Il fera également le tour d'horizon des **atouts et des avantages** de ce type de construction afin d'opérer le meilleur choix.
- Il explore les **différents systèmes constructifs** en bois les plus usités en Wallonie. Il débat des performances recherchées et des bonnes règles de précaution pour toute construction.

Pour tout renseignement
ou commande de cet ouvrage :

FWMB
(Fédération Wallonne des Menuisiers Belges)
Tel : 081/20.69.22.
Fax : 081/20.69.20.
E-mail : fwmb@confederationconstruction.be
Site : www.menuisiers.com



VOUS ÊTES MENUISIER ?



LA FWMB EST VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

**Ensemble,
on est toujours
plus fort !
Alors
rejoignez-nous !**

Ses objectifs

- Valoriser votre métier, votre image.
- Assurer la représentation officielle de votre profession auprès des pouvoirs publics.
- Assurer votre promotion auprès des particuliers, des donneurs d'ordre, des architectes et bureaux d'études.
- Vous apporter une aide dans la recherche de personnel qualifié formé à vos besoins.
- Vous permettre de participer au nouveau développement de vos produits, aux nouvelles technicités.



Pour ce faire, la Fédération Wallonne des Menuisiers Belges :

- Organise des **conférences**, des études, des **formations**
- Participe à des salons professionnels en Belgique et à l'étranger
- Règle vos litiges à l'amiable (**service de médiation** des menuisiers)
- Vous fournit gratuitement vos **magazines professionnels**: (*Menuiserie Plus*, *Construction*, *Le Courrier du Bois*)
- Défend vos intérêts dans de nombreux organismes (Wallonie Bois, WoodNet, Asbl Bois, C.S.T.C., F.F.C., I.S.I.B., ...)
- Vous offre la possibilité de participer à des **groupes de travail** (Portes coupe-feu, Internet, Concours et formations, Actions de promotion, Parqueteurs, Association des cuisinistes)
- Vous offre l'accès au **Portail des menuisiers** (www.menuisiers.com) mais aussi à une banque de données du site de référence pour la construction (www.confederationconstruction.be)
- Organise des voyages, excursions, visites et autres activités
- Et bien d'autres avantages considérables...

Intéressé par une affiliation à la FWMB ?

081/20.69.22

FWMB asbl

www.menuisiers.com - fwmb@confederationconstruction.be

Tél. : 081/20.69.22 - Fax : 081/20.69.20

Avenue Prince de Liège, 91/6 - 5100 JAMBES

UN NOUVEAU LOGO POUR SAINT-GOBAIN !

Le logo de Saint-Gobain, en forme de pont avec ses sept arches, en référence historique au pont de Pont-à-Mousson, évolue. Il se transforme désormais en une skyline qui se déroule en une explosion de couleurs.

Cette ligne dynamique relie les contours de l'ancien pont à un ensemble d'habitats durables. Le nouveau logo traduit mieux que jamais les objectifs de notre société : réinventer la conception de l'habitat et améliorer la vie quotidienne.

Nous faisons cela de façon durable, afin de protéger notre planète pour les générations futures. Confort et durabilité, les 2 faces d'une même médaille.

www.saint-gobain-glass.com

SAINT-GOBAIN

Leader sur le marché mondial
de la conception pour l'Habitat

Des marques fortes comme
Glassolutions, Gyproc,
Isover, Weber

Présent dans 66 pays, avec plus
de 170.000 employés

Le futur du verre. Depuis 1665



SAINT-GOBAIN